

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 18 décembre 2012

1. Rapport d'activité 2011-2012 de la Communauté de Communes du Pays Naborien
2. Bilan du 3^{ème} trimestre 2012 des déchetteries communautaires
3. Prévisions des travaux 2013
4. Adhésion au contrat PACTE II aménagement 2012-2014
5. Appel d'offre étude de faisabilité travaux 2013
6. Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2013
7. Achat de terrain
8. DIVERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MULLER Serge –
M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André– Melle PICQ Anne-Louise - M.
MONTALBANO Jean- Pierre - Mme DE GOBBI Sarah – M. BIEGEL Fernand –
M. PENNERAD Pascal - Melle WEINACKER Angèle

Absent excusé : M. SENSER Gérard

Procuration : M. SENSER Gérard a donné procuration à Melle WEINACKER Angèle

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.

Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire.

1° Rapport d'activité 2011-2012 de la Communauté de Communes du Pays Naborien

M. le Maire rapporte

En exécution des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, reproduit ci-après :

« Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au

Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ».

Le Conseil Municipal de la Commune a pris acte du rapport d'activité 2011/2012 de la Communauté des Communes du Pays Naborien.

2° Bilan du 3^{ème} trimestre des déchetteries communautaires

Présentation du bilan des frais d'exploitation des déchetteries intercommunales de l'Hôpital et de Valmont pour le 3^{ème} trimestre 2012. Les documents sont consultables en Mairie.

3° Prévisions des travaux 2013

- Travaux au cimetière : Réalisation de l'allée côté gauche pour faire la liaison entre les deux allées à l'arrière de l'Eglise dans le cadre des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Remplacement de la porte de l'église
- Eclairage public impasse des primevères, lotissements communal et Rucho : les travaux doivent commencer fin janvier
- Marquage au sol des places de parking impasse des primevères
- Réhabilitation du foyer
- Columbarium
- Parking pour le foyer
- Enfouissement de réseaux de la 2^{ème} partie de la rue de l'église
- Toiture de l'école
- Rabaisser le plafond de la salle du conseil

4° Adhésion au contrat de PACTE II aménagement 2012-2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE II) Aménagement pour la période 2012-2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE II – aménagement 2012-2014
- Charge Monsieur le Maire d'adresser avant le 31 octobre 2013, les dossiers des différents projets décidés par le Conseil Municipal
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation garantie du PACTE II sur les projets suivants :

Intitulé du projet n° 1 : Réhabilitation du foyer

Montant des travaux : 129 245,00 € H.T
Subvention totale sollicitée : 87 371,00 €

La commune d'Altviller sollicite pour ce projet une subvention totale du Conseil Général de 87 371,00 € comprenant la dotation garantie à hauteur de 50 % soit un montant de 39 000 €, ainsi que les abondements complémentaires (Conseil Général de Saint-Avold I et Président du Conseil Général de la Moselle).

Voix pour : 13
Abstention : 1

Intitulé du projet n° 2 : Remplacement de l'éclairage public dans le cadre d'un projet d'économie d'énergie

Montant des travaux : 45 215.70 € H.T
Dotation garantie mobilisée : 13 608,00 €
ADEME : 9 000,00 €
DETR : 13 564.70 €
Subvention totale sollicitée : 36 172.70 €

Voix pour : 14

5° Appel d'offre étude de faisabilité travaux 2013

Dans le cadre des futurs travaux à réaliser dans la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre après de cabinets d'étude pour réaliser des études de faisabilité pour les dossiers suivants :

- Création d'un parking pour le foyer
- Enfouissement de réseau de la 2^{ème} partie de la rue de l'église

6° Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013

Préalablement au vote du budget primitif 2013, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012, à savoir :

- Montant budgétisé au chapitre 21 : 233 462 euros
- Montant autorisable (25%) : 58 365.50 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2013.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

7° Achat de terrain

Dans le cadre des acquisitions foncières, la commune d'Altviller a souhaité acquérir la parcelle de terrain cadastrée section 6 parcelle n° 164 appartenant à Monsieur BALLEVRE Gaston, domicilié 9 rue du Château Fürst 57730 FOLSCVHILLER ;

Après estimation faite par les domaines, le coût d'achat de cette parcelle s'élève à 923 € ;

Monsieur BALLEVRE Gaston a été informé des intentions d'achat de la Commune et a donné son accord de vente en date du 12 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'acquisition de cette parcelle à la valeur estimée par les domaines
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes liés à cette opération foncière
- De prendre en charge les frais d'actes liés à cette opération foncière

8° Divers

- Monsieur BOUR Fernand partant à la retraite le 31 janvier prochain, nous allons être amenés à le remplacer. Nous avons pris contact avec la mission locale de Valmont qui nous propose de recruter une personne éligible au contrat avenir. Une personne d'Altviller répond au critère de sélection, nous attendons l'accord de la mission locale.

ALTVILLER le 18 décembre 2012

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques